



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :
0532957 S

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

0810 25 50 10

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Nous écrire :

Caf de la Manche
63 Boulevard AMIRAL
GAUCHET
50306 AVRANCHES CEDEX
Tous nos contacts sur caf.fr

Dossier suivi par :

CAGRE

Service :

Pole allocataires\secteur
prestations\GRANVILLE LDP

501

MR JULIEN DELANOE
APPARTEMENT 14
9 RUE DE L HYVERNIERE
50300 AVRANCHES

Le 01/09/2020

Le directeur de la Caf de la Manche certifie que :

JULIEN DELANOE, né le 13/04/1989

a perçu les prestations suivantes pour les mois de **juin 2020 à août 2020** :

PRESTATIONS	MONTANT
juin 2020	
Aide personnalisée au logement (Apl) ¹	145,58 €
PSO	1,48 €
Revenu de solidarité active ²	494,05 €
Soit au total	641,11 €
1. Montant versé à : MANCHE HABITAT	
2. Éléments de calcul du Rsa :	
- Montant forfaitaire : 564,78 €	
juillet 2020	
Aide personnalisée au logement (Apl) ¹	145,58 €
Revenu de solidarité active ²	494,05 €
Soit au total	639,63 €
1. Montant versé à : MANCHE HABITAT	
2. Éléments de calcul du Rsa :	
- Montant forfaitaire : 564,78 €	



août 2020

Aide personnalisée au logement (Apl) ¹	145,58 €
Revenu de solidarité active ²	
rappel sur la période de 01/08/2020 à 31/08/2020	497,01 €
Soit au total	642,59 €

1. Montant versé à : MANCHE HABITAT

2. Éléments de calcul du Rsa :

- Montant forfaitaire : 564,78 €

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de la Manche.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78 17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

